

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 29 mai 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23

Présents : 19 Votants : 22

Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Camille LE BERGER, Fabien LEMAIRE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Mme Pauline SEIHLAN a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS

Mme Anaëlle COMBALBERT a donné procuration à M. Ronan COCHET—DESCHER

Excusé : - Absent : M. Pierrick THOMAS

M. Alain MALMON a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 9 : Subvention travaux écoles JB VER DOLTO

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat pour l'extension, du préau (en complément de la subvention acquise pour les travaux d'économie d'énergie). Notre demande a été acceptée sur le fond DETR. Aussi, les services de l'état ont demandé à la commune de réactualiser le plan de financement suivant par la prise d'une délibération :

<i>Dépenses prévisionnelles</i>	<i>Montant € ht</i>
TRAVAUX DE CREATION DU PREAU	96 000 €
ETUDES GEOTECHNIQUES	1 670 €
MAITRE D'OEUVRE (10,4% des travaux)	9 984 €
Total € ht	107 654 €

<i>Recettes prévisionnelles</i>	<i>Montant €</i>	<i>Statut</i>	<i>Taux</i>
SUBVENTION ETAT DSIL	32 296 €	Sollicité	30%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	27 600 €	Sollicité	26%
COMMUNE DE LAFRANCAISE	47 758 €		44%
Total €	107 654 €		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 5 juin 2026

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Alain MALMON

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

